adasea
pour la dynamique des territoires

Rapport d'activité 2025



PAI S'installer en agriculture

Point info Transmission

REAGIR

Environnement

La Région Grand Est

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

LE DÉPARTEMENT Marne

BUREAU 2025

	Fonction	Organisme représenté
Constant FLOQUET	Président	FDSEA
Josiane CROCHET	Secrétaire générale	AG2C
Jean-Baptiste PREVOST	Trésorier	Symbiose
Julien BOUCQUEMONT	Vice-président	Jeunes Agriculteurs
Théo GALICHET	Vice-président	Jeunes Agriculteurs
Hubert HENIMANN	Vice-président	Jeunes Agriculteurs
Guillaume GUERRE	Vice-président	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Jérôme MAHEUT	Vice-président	CDER
Sébastien MANGEART	Membre	GFAM

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2025

	Organisme représenté
Thierry FOURNAISE	AS Entreprises
Anne GOUJARD	Chambre d'agriculture de la Marne
Corinne SELOSSE	Chambre d'agriculture de la Marne
Jérôme COLLET	Crédit Agricole Nord-Est
Hervé LAPIE	FDSEA
Franck LESAGE	FDSEA
Hugues PEREIRA	GROUPAMA
Antonin AUBRY	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Clément POUGEOISE	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Bastien LOMBARD	Jeunes Agriculteurs
Raymond LAPIE	MSA
Olivier COSSY	SGV
Benjamin PERARDEL	SAFER

L'EQUIPE ADMINISTRATIVE 2025



Julie PORTEJOIE
Directrice



Yasmine CHAKIR
Assistante



Caroline LEDEUIL
Installation-Transmission



Bérénice GOIN
Environnement



Chantal URVOY
Communication



Marie DECOVEMACKER
REAGIR



Véronique KUNYSZ
REAGIR



Marc CHALLAN BELVAL
REAGIR



Christelle PONSARDIN
REAGIR

SOMMAIRE

Bureau et Conseil d'Administration 2
Equipe administrative 2

Installation 4

LE POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI) 4
LE PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ (PPP) 9
LES ACTIONS DE COMMUNICATION 11

Transmission 14

LE POINT INFO TRANSMISSION (PIT) 14
LES ACTIONS DE COMMUNICATION 16

Agriculteurs en difficulté 18

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF REAGIR 18
LES EXPLOITANTS ET EXPLOITATIONS SUIVIS EN 2025 22
LES ACTIONS DE SENSIBILISATION 28
DES ACTIONS PROSPECTIVES 29
LE PLAN MAL-ETRE IMPULSÉ PAR l'ETAT 30

Ruralité 33

Environnement 34

Le Point Accueil Installation

Retour à la normale du nombre de porteurs de projet rencontrés

Le Point Accueil Installation (PAI) est la **porte d'entrée** pour tous les porteurs de projet qui souhaitent **s'installer en agriculture**. Le PAI accueille tout type de projet et de public, qu'il soit demandeur ou non des aides à l'installation.

Le nombre de rendez-vous individuel au PAI en 2025 retrouve le niveau de 2023 (**197 rendez-vous**) après l'année record de 2024 (214 rendez-vous).

La première motivation à pousser la porte du PAI est de **s'informer sur les démarches**. A la fin de ce rendez-vous, **92%** des porteurs de projets (contre 87% en 2024) **envisagaient de demander les aides à l'installation**. Cette hausse est due à la simplification des aides régionales à l'installation (AIA et AINA). Leur obtention est devenue moins contraignante.



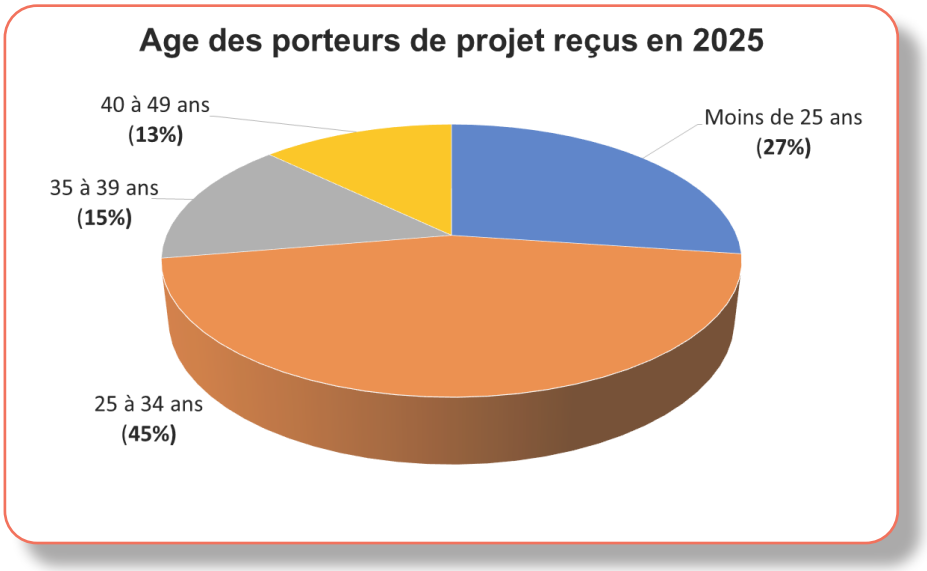
197 porteurs de projet ont été reçus en 2025

- 32% des candidats étaient des femmes
- 55% pour une installation agricole et 45% pour une installation viticole (comme en 2024)
- L'âge moyen est de 30 ans
- 20% n'étaient pas d'origine agricole ou viticole (contre 18% en 2024)

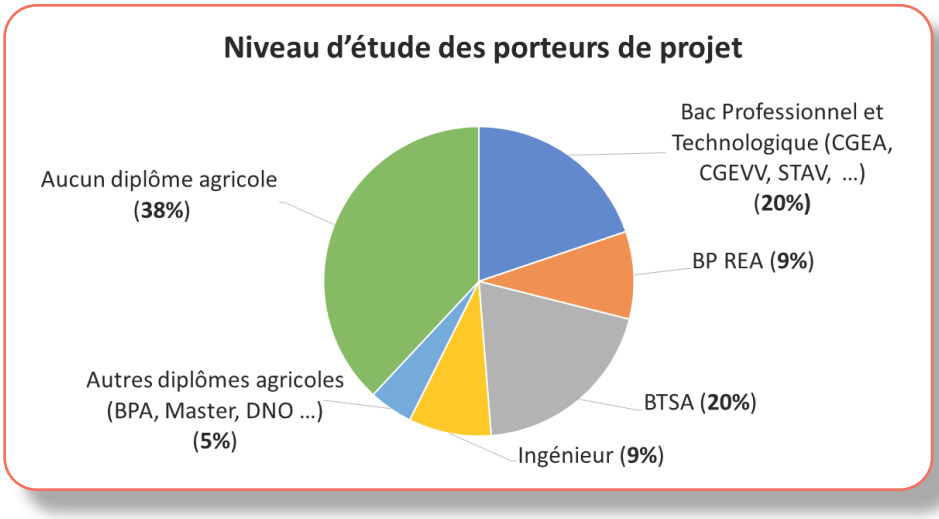
Caractéristiques des porteurs de projet

Un âge moyen de 30 ans

45% des personnes rencontrées ont entre 25 et 34 ans et 27% moins de 25 ans. L'âge moyen des candidats (30 ans) est stable depuis plusieurs années.



Une majorité de porteurs de projet formés



38% des porteurs de projet n'ont **pas la Capacité Professionnelle Agricole** au moment du rendez-vous, c'est-à-dire un diplôme agricole de niveau bac au minimum nécessaire pour une installation aidée. Cette donnée est en augmentation par rapport à l'an passé (17%).

Sur ces 38%, la moitié est en cours d'acquisition d'un diplôme agricole, majoritairement le BPREA.

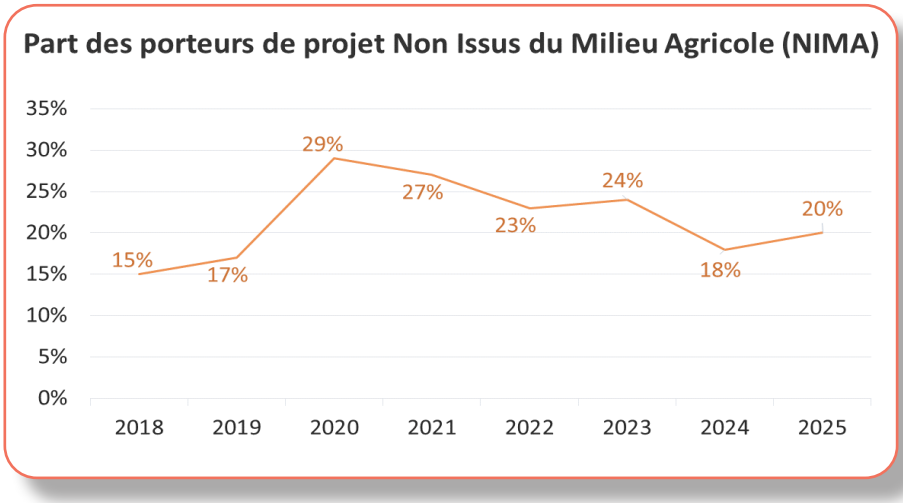
Les diplômes agricoles prédominants sont les Bac professionnels et technologiques ainsi que les BTSA (20% des porteurs de projets pour chacun).

Des porteurs d'origine non agricole en légère hausse

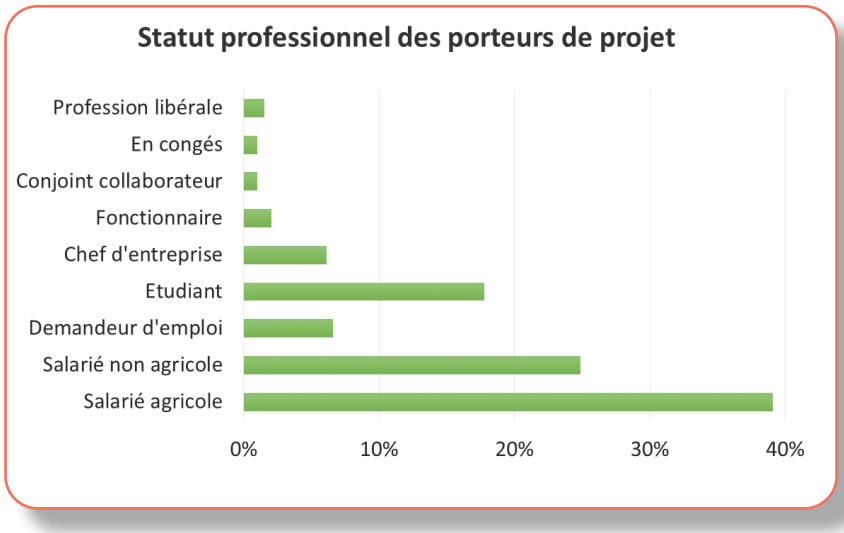
En 2025, **20%** des porteurs de projet sont Non Issus du Milieu Agricole (NIMA), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de parents exploitants ni de lien direct avec le milieu agricole, un profil en légère hausse par rapport à 2024 (+2 points).

35% d'entre eux **n'ont pas** acquis **la Capacité Professionnelle Agricole**.

Les projets envisagés par ces porteurs sont notamment des installations en grandes cultures (30%), en viticulture (23%), en maraîchage (15%) mais également en élevage ovin-caprin (13%).



Des installations à titre principal par des salariés agricoles

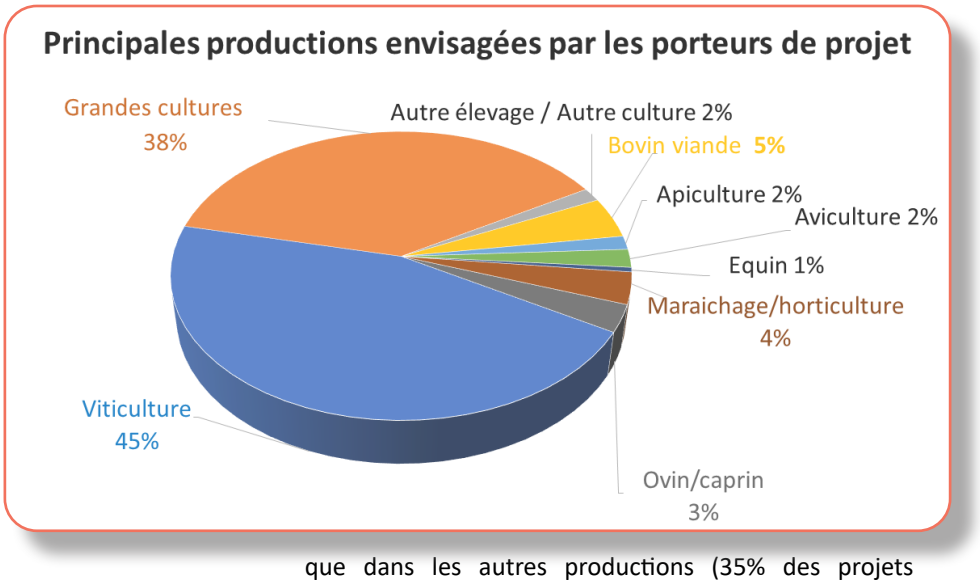


Lors de leur rendez-vous au PAI, **38% des porteurs de projet sont salariés agricoles** (48% en 2024), 25% salariés non agricoles et 18% sont encore étudiants.

71% envisagent de s'installer **à titre principal** (63% en 2024) et 21% à titre secondaire.

Une hausse des projets en viticulture depuis deux ans

45% des porteurs de projet envisagent une installation en **viticulture** pure (comme en 2024) et **55% en agriculture dont 38% en grandes cultures**. Les projets d'installation en bovins viande sont stables (5% des projets). 4% des projets concernent le maraîchage et 3% l'élevage ovin ou caprin.



L'agriculture biologique concerne **4% des projets** (8% en 2024) : un quart se situe en viticulture, un quart en grandes cultures et 38% en maraichage. Ces projets bio concernent autant des porteurs issus du milieu agricole que des NIMA.

Enfin, **la moitié des projets** comporte **au moins une pratique agroécologique hors agriculture bio** (certification HVE, plantation de haie, agriculture de conservation, enherbement des vignes…), beaucoup plus en viticulture (71% des projets) que dans les autres productions (35% des projets agricoles).

69% des projets d'installation sont basés sur une **reprise d'exploitation agricole**, 15% sur une création et 14% sur une association (contre 20% en 2024). Pour certains, le type d'installation n'est pas encore défini au moment du rendez-vous au PAI.

Stabilité des projets en circuit-court

28% des porteurs de projet souhaitent mettre en place **un atelier de transformation** sur l'exploitation (26% en 2024) : 40% des projets viticoles et 18% des projets agricoles (essentiellement en maraîchage et apiculture). 33% des porteurs de projet pensent commercialiser leurs productions exclusivement via une coopérative.
La vente en **circuit-court** est envisagée dans **la moitié des projets viticoles** contre 38% en 2024 (11% en circuit-court exclusif et 38% en circuit-court + coopérative ou négociant). **29% des projets agricoles** (contre 21% en 2024) envisagent également ce mode de commercialisation (11% en circuit-court exclusif notamment en maraîchage, apiculture et élevage ovin-caprin).

Retour des porteurs de projet sur leur rendez-vous PAI

Pour toujours mieux accompagner les futurs installés en répondant à leurs besoins, une enquête est envoyée à ceux qui ont poussé la porte du Point Accueil Installation. Sur les 197 personnes rencontrées en 2025, 29 ont répondu à cette enquête, soit un taux de réponse de 15%.

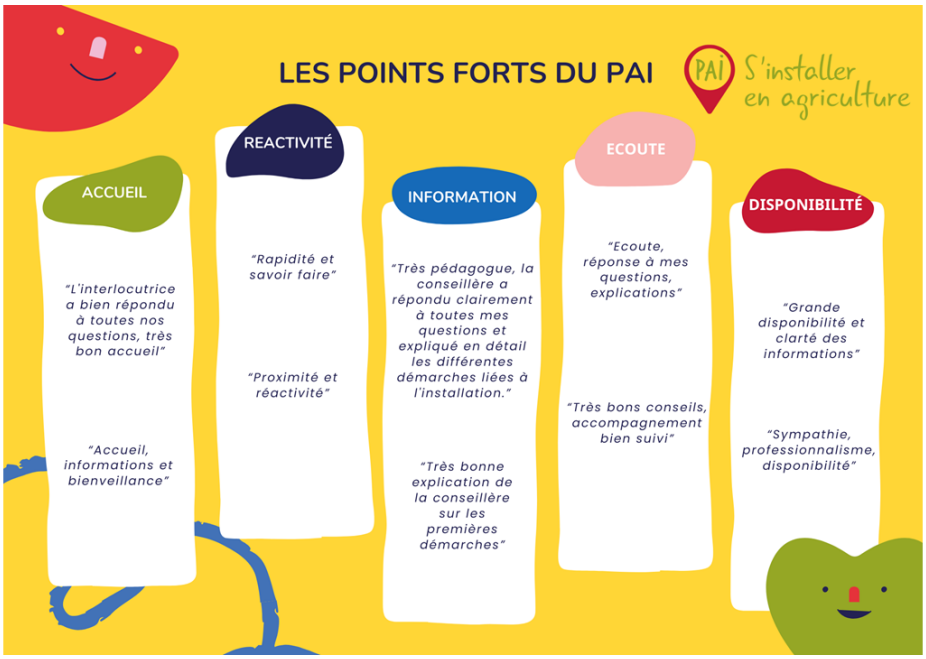
Le PAI connu via son réseau de partenaires

La majorité des porteurs de projet ont entendu parler du PAI via leur **centre de gestion**. Viennent ensuite les **établissements scolaires agricoles** (suite aux nombreuses interventions de sensibilisation sur l'installation réalisées par le PAI auprès des étudiants en agriculture et viticulture), la **chambre d'agriculture** de la Marne, les **banques** ou bien encore les **syndicats agricoles** (Jeunes Agriculteurs, Groupe des Jeunes Vignerons).
La presse, le **site internet** de l'Adasea, la page **Facebook**, **les partenaires** du PAI ainsi que les nombreux **événements sur l'installation** contribuent également à faire connaitre le PAI.

Des porteurs de projet très satisfaits du PAI

En s'adressant au PAI, 93% des porteurs de projet souhaitent être informés sur les démarches et l'accompagnement à l'installation et 7% sur les aides à l'installation.

85% ont jugé la **qualité** d'accueil et d'information **très satisfaisante**. L'ensemble des porteurs de projet ayant répondu estiment que les documents remis lors du rendez-vous sont qualitatifs et recommandent le Point Accueil Installation.



Force est de constater que le Point Accueil Installation n'est plus seulement le point d'entrée pour demander les aides à l'installation mais bien un passage incontournable pour tout projet d'installation !

Suivi des porteurs de projets 2 ans après leur rendez-vous au PAI

Toujours pour améliorer nos services et réaliser un suivi des porteurs de projet, le Point Accueil Installation envoie une seconde enquête de satisfaction 18 à 24 mois après leur passage au PAI. 12 porteurs de projet ont répondu à cette enquête en 2025.

Les deux-tiers sont installés

67% des porteurs de projet enquêtés **ont concrétisé leur installation**, 87% à titre principal et 75% dans le cadre d'une reprise ou association d'exploitation familiale. Une grande partie a vécu cette étape relativement sereinement. Pour 37% d'entre eux, cela a été plus compliqué mais l'accompagnement a permis de dépasser les difficultés.

Pour ceux qui n'ont pas concrétisé leur projet (un tiers des enquêtés ayant répondu), 75% sont en recherche de foncier ou d'exploitation à reprendre et 25% sont en phase de concrétisation. Ce **délai supplémentaire** est donc dû en majeur partie à des **difficultés d'acquisition de foncier**.

Succès pour les aides régionales

Les aides régionales à l'installation (Aide à l'Installation en Agriculture-**AIA** et Aide à l'Installation du Nouvel Agriculteur-**AINA**) connaissent toujours un franc succès avec **66% des porteurs de projet** les ayant sollicitées. 57% des bénéficiaires les jugent indispensables au projet d'installation. 29% estiment que les bénéfices sont supérieurs aux contraintes.

Des pistes d'amélioration

75% des porteurs de projet installés avec les aides jugent le dispositif d'accompagnement à l'installation (PAI, Plan de Professionalisation Personnalisé, stage 21h et Plan d'Entreprise) indispensable et utile. 25% le juge intéressant mais pas toujours adapté à leurs besoins.

Pour 14% d'entre eux, le montant des aides ne justifie pas les contraintes de suivi.

Dans la Marne, le **nombre d'installations aidées** s'élève à **86 en 2025** (contre 95 en 2024) : 56% en agriculture, 42% en viticulture et 2% avec un projet mixte agriculture-viticulture.

Plus de trente partenaires

Pour apporter le meilleur conseil aux porteurs de projet, le PAI propose un partenariat à toutes les **structures susceptibles de les accompagner** sur une des étapes du parcours à l'installation ou sur un thème particulier lié à l'installation. Celles-ci informent le PAI de leur offre d'accompagnement et **orientent les porteurs de projet vers le PAI**. Ainsi, ces derniers peuvent avoir connaissance de l'ensemble des offres d'accompagnement en un seul lieu.

Aujourd'hui, **34 organismes et associations** sont partenaires. Parmi eux, les JA de la Marne, partenaire de la première heure à l'origine du parcours aidé à l'installation.

L'objectif est de disposer d'une liste la plus exhaustive possible de partenaires pour répondre de façon la plus pertinente aux demandes des porteurs de projet.

Une **plaquette** comprenant **tous les contacts des partenaires** (très utiles pour les porteurs de projet) leur est remise lors du rendez-vous au Point Accueil Installation.

Si vous souhaitez devenir partenaire du PAI, n'hésitez pas à nous contacter !

Le PAI reçoit le soutien financier de l'Etat représenté par la DRAAF

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé

Une activité stable

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé (**PPP**) sécurise le porteur de projet en lui apportant un regard extérieur et des conseils sur les facteurs de réussite de son installation. Il le responsabilise en apportant les compétences nécessaires par la préconisation de formations.
Le PPP est **obligatoire pour bénéficier des aides régionales à l'installation**. Il est également accessible (et recommandé) pour les installations non aidées.
Il permet d'établir un plan de **formations obligatoires ou facultatives**, à réaliser **avant ou après l'installation**, en fonction de l'expérience, des compétences et du projet du futur installé.

L'**Adasea** de la Marne est **labellisée CEPPP** (Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé).
En 2025, 112 porteurs de projet (comme en 2024) ont été reçus pour établir un PPP, soit une vingtaine de plus qu'en 2023 : 59% pour un projet agricole et 41% pour un projet viticole.

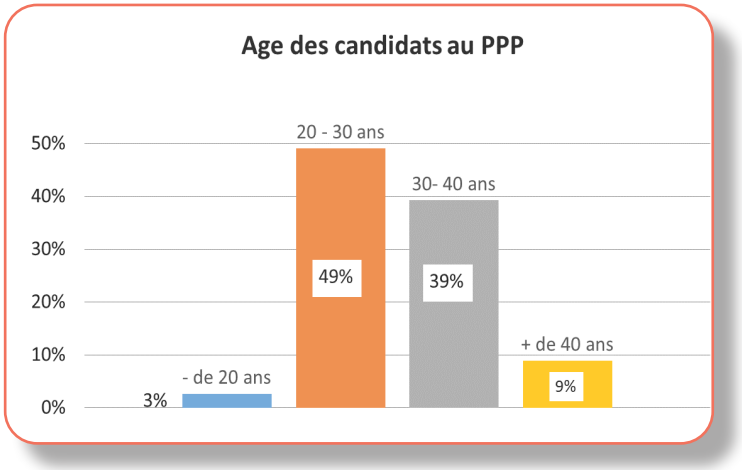
Pour élaborer ce PPP, **un entretien spécifique** a lieu avec un **conseiller projet** (Caroline Ledeuil, conseillère Adasea) et un **conseiller compétence** (Sylvain Hauchard du CRFPS pour les projets agricoles et Corinne Selosse, formatrice au CFPPA d'Avize pour les projets viticoles).

112 entretiens PPP réalisés en 2025

- 123 préconisations de formation
- 65% de formations préconisées en obligatoire
- 99 PPP validés (contre 70 en 2024), ce qui signifie que les futurs installés ont réalisé les journées de formation préconisées

Caractéristique des candidats au PPP

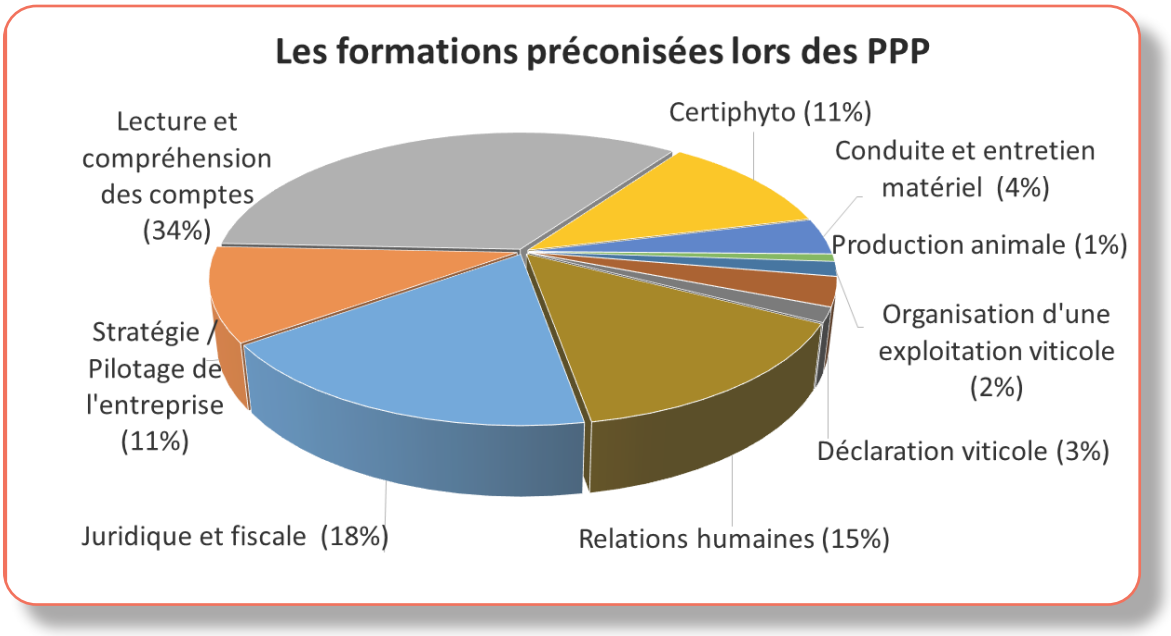
L'**âge moyen** des candidats est **stable** comparé à 2024 **(30 ans)** : 49% des candidats ont entre 20 et 30 ans et 39% entre 30 et 40 ans.



Les formations préconisées

Les domaines de formation les plus préconisés sont la **lecture et** la **compréhension des comptes** (34% des formations préconisées en 2025 contre 43% en 2024), la **fiscalité** et le **type de société** pour faire le bon choix selon sa situation (18%), les **relations humaines** (15%) et la **réflexion stratégique** avec un volet sur la Pac (11%).

Ces **formations, jugées essentielles** pour la réussite du projet et la conduite de l'exploitation, sont majoritairement **préconisées comme étant obligatoires à réaliser** avant ou après l'installation.



Le stage 21h : un passage incontournable

Les formations obligatoires du PPP comprennent au minimum le stage 21h (trois jours) qui se déroule **au CRFPS** quelle que soit la production envisagée. Ce **stage collectif** permet au futur installé de **maîtriser les enjeux de l'installation** (via des travaux en atelier), de se familiariser avec les documents administratifs et les démarches à réaliser pour s'installer, et d'**échanger avec les autres** porteurs de projet ainsi qu'avec un jeune installé.
Huit sessions de stage 21h ont eu lieu **en 2025**. Une session a été ajoutée en juin en raison du nombre important de projets d'installation. Au final, **115 candidats** ont suivi ce stage (contre 107 en 2024).

L'**Adasea** intervient lors de ce stage pour présenter à nouveau aux candidats l'accompagnement à l'installation et ses avantages, ainsi que toutes les aides mobilisables hors AIA (Aide à l'Installation en Agriculture) ou AINA (Aide à l'Installation du Nouvel Agriculteur). C'est également l'occasion d'échanger avec eux sur l'avancée de leur projet.

Le CEPPP reçoit le soutien financier de l'Etat représenté par la DRAAF

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Les actions de communication sur l'installation

Des interventions sur le terrain

Informer les étudiants en agriculture

L'Adasea intervient dans les **lycées et centres de formation agricoles et viticoles** du département pour présenter aux étudiants les démarches liées à l'installation.

En **2025**, l'Adasea a réalisé **de nombreuses interventions** :

- Lycée Agricole LaSalle Reims-Thillois (BTSA ACSE)
- CRFPS (BPREA)
- MFR de Gionges (BTSA viticulture-œnologie)
- CFPPA d'Avize (BPREA)
- Lycée d'Avize (Bac pro CGEVV et BTSA viticulture-œnologie)
- Lycée de Somme-Vesle (Bac Pro CGEA et BTSA PV)



Ces interventions sont réalisées en concertation **avec la Chambre d'Agriculture, les Jeunes Agriculteurs de la Marne et le Groupe des Jeunes Vignerons** pour associer l'information au témoignage d'un jeune installé.



- En **décembre**, la **journée installation** portée par les Jeunes Agriculteurs **destinée aux lycées agricoles de la Marne** s'est déroulée au cinéma CGR à Châlons-en-Champagne.

Cette journée a débuté par **un forum** qui a permis aux lycéens de rencontrer les différents acteurs de l'installation au travers d'un questionnaire sur les différents points à réflechir pour s'installer.

Un Ciné-débat animé par les Jeunes Agriculteurs sur le film « *Roxane* » a complété la journée.

Sensibiliser les jeunes installés



- En **avril**, l'Adasea participait à la table ronde de l'**Assemblée générale du Groupe des Jeunes Vignerons de la Champagne** sur le thème « *Jeune vigneron en Champagne : choix audacieux ou pari raisonné ?* ». L'objectif était de présenter la réalité d'un jeune vigneron (dans le sens «jeune installé») en Champagne à l'heure actuelle : quels sont les points positifs, les difficultés et les défis à relever ? S'en est suivie une présentation des réflexions et préconisations du Groupe des Jeunes face à ces enjeux.

Parler installation à la Foire de Châlons



• En **septembre**, à l'occasion de la **79ème foire de Châlons**, l'Adasea tenait **un stand sur l'espace de la Bioéconomie**, l'occasion de sensibiliser sur l'installation en agriculture et plus généralement de présenter ses missions auprès du grand public à l'aide d'animations.

Rencontrer les partenaires du PAI

• La réunion des partenaires du Point Accueil Installation s'est déroulée lors de la **Foire de Châlons**. Co-organisée avec les Jeunes Agriculteurs, elle a permis de dresser un premier bilan de l'activité 2025 et d'échanger sur la mise en oeuvre du suivi post-installation dans la Marne.

• L'Adasea intervient également **tout au long de l'année** auprès de ses partenaires et des OPA non partenaires pour présenter les missions du PAI ainsi que les aides à l'installation. A ce titre, en 2025 l'Adasea est intervenue auprès du CIC.



Une communication multi-média

Le PAI présent sur la toile

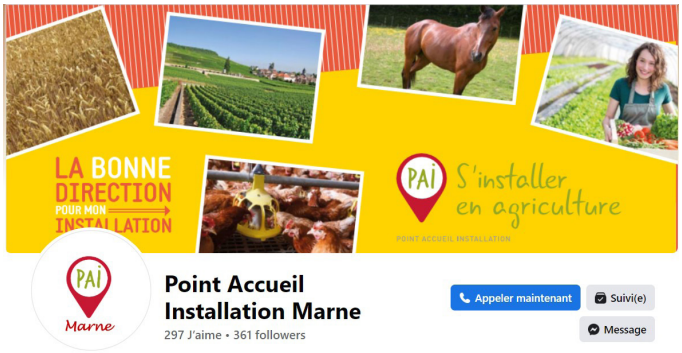


• Sur le **site de l'Adasea (www.adaseamarne.fr) rubrique «Installation»**, tout porteur de projet peut retrouver les missions et coordonnées du PAI, ses partenaires, les différentes étapes du parcours à l'installation, les dates de permanence du PAI et des sessions du stage 21h, les actualités et événements organisés par l'Adasea, les articles parus dans la presse et autres documentations.

Ces pages sont régulièrement mises à jour notamment les **événements** et les **dates de permanences**.

Facebook : 474 abonnés

La page Facebook du Point Accueil Installation Marne compte **de plus en plus de followers**. L'objectif est de communiquer sur l'installation, sur les dates de permanences, les évènements, les formations, les aides…



L'installation relayée par la presse départementale

En plus de la publication des dates des permanences du Point Accueil Installation dans la Marne Agricole, la Marne Viticole et la Champagne Viticole, **des articles rédigés par l'Adasea** sur l'installation paraissent dans la presse agricole départementale.

Retrouvez ces articles sur le **site internet de l'Adasea**/Rubrique Installation/Documentation ou via ce QR-Code.

Toutes les actions de communication autour du PAI sont financées par l'Etat et la Région Grand-Est.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

La Région Grand Est

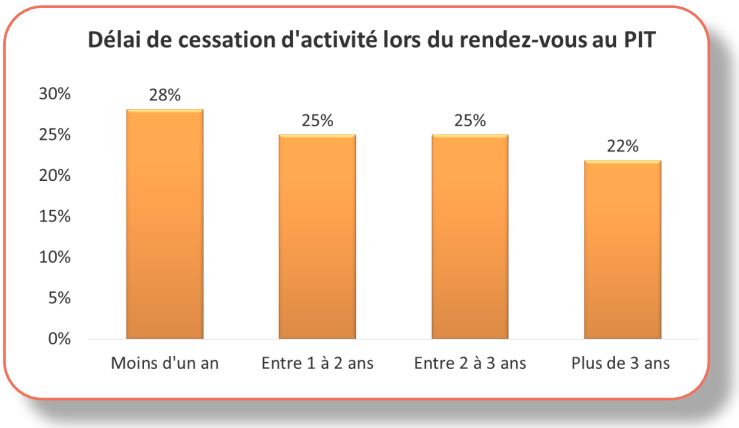
Le Point Info Transmission

Une activité constante



L'**Adasea** est **labellisée Point Info Transmission** (PIT) depuis le 1er janvier 2020. Guichet unique d'information sur la transmission, le PIT s'adresse aux futurs cédants (agriculteurs, viticulteurs, éleveurs…) ayant comme projet à moyen terme de transmettre leur exploitation.

Il est conseillé de **prendre rendez-vous au PIT entre 3 et 5 ans avant la cessation d'activité**. En 2025, 25% des futurs cédants rencontrés au PIT projettent de cesser leur activité dans un à deux ans (67% en 2024), 28% dans moins d'un an (7% en 2024) et seulement 22% dans plus de 3 ans (11% en 2024).
Si le manque d'anticipation est observé (souvent lié à la difficulté psychologique à passer le cap entre la vie professionnelle et la retraite), une amélioration est cependant constatée comparé à 2024.



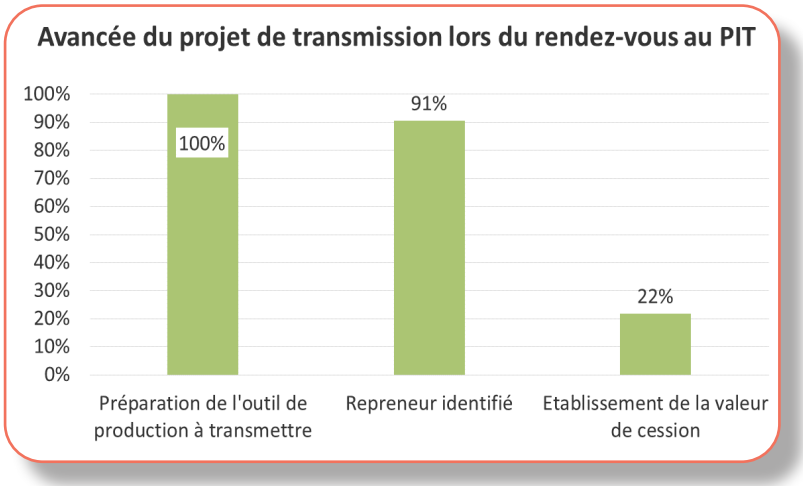
32 futurs cédants ont été reçus pour un projet de transmission en 2025 (contre 27 en 2024)

- L'âge moyen est de 61 ans comme en 2024
- 41% en agriculture, 59% en viticulture
- 91% avaient un repreneur identifié lors du rendez-vous au PIT

Des projets de transmission bien avancés

Lors du rendez-vous au PIT, 91% des cédants ont un **repreneur identifié**, issu principalement du **cadre familial (97% des cas)**. 90% des repreneurs identifiés sont de futurs installés. Tous les futurs cédants ont entamé la préparation de l'outil de production à transmettre mais seulement 22% d'entre eux ont établi la valeur de cession de leur exploitation.

La majorité (56%) des exploitations à transmettre est en société.



Vingt-six partenaires

Pour apporter un conseil adapté aux futurs cédants, le **PIT propose un partenariat** à toutes les structures susceptibles de les accompagner. Celles-ci informent le PIT de leur offre d'accompagnement à la transmission et **orientent les futurs cédants vers le PIT**. Ces derniers peuvent ainsi avoir connaissance de l'ensemble des offres d'accompagnement à la transmission en un seul lieu.

Aujourd'hui, **26 organismes** sont **partenaires du PIT** et s'engagent ainsi dans l'accompagnement des futurs cédants. L'objectif pour le PIT est de disposer d'une liste de partenaires la plus exhaustive possible pour orienter au mieux les futurs cédants.

Une **plaquette** comprenant tous les **contacts des partenaires**, utiles pour les porteurs de projet, leur est remise lors des rendez-vous au Point Info Transmission.

Si vous souhaitez devenir partenaire du PIT,
n'hésitez pas à nous contacter.

Le PIT reçoit le soutien financier de la Région Grand Est

Les actions de communication sur la transmission

Une présence renforcée sur le terrain

Des réunions d'information

• **En février,** l'Adasea a co-organisé une réunion d'information sur la transmission **avec le GEDA pôle Brie Champagne chez Novagrain,** suivie par une trentaine d'exploitants. Les partenaires présents (SAFER, CERFrance, MSA et Jeunes Agriculteurs) ont abordé les points clés.

• **En mars, au tiers lieu « La Bulle des Bermonts » à Ambonnay**, la réunion d'information (photo) était focalisée sur la transmission en viticulture avec l'intervention d'un notaire sur les aspects fiscaux et patrimoniaux, suivie d'un échange avec le **Groupe des Jeunes Vignerons** et du témoignage de Jean-Marie Pougeoise, viticulteur retraité. Une trentaine d'exploitants y ont participé.



Un café installation-transmission et un ciné-débat



• En **novembre**, **Bio en Grand-Est**, **l'ARDEAR** et **Terre de liens** organisaient un café installation-transmission (photo ci-contre) auquel l'**Adasea** a participé. L'occasion d'échanger sur ces enjeux avec une vingtaine de participants et d'entendre le témoignage d'un maraicher installé à Val-de-Vesle.

• En soirée, le même jour, **l'association «Mettons du cœur dans les épinards** et le **Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims** ont organisé un ciné-débat autour du film «*Transmettre*» au tiers-lieu « Le Cerf à 3 Pattes » à Germaine. De nombreux participants y ont assisté.

Un forum pour les cédants

• En **novembre**, lors de la quinzaine de la transmission, le Forum de la Transmission porté par les **Jeunes Agriculteurs de la Marne** s'est déroulé à la Maison de la chasse et de la nature à Fagnières.

Une présentation du **Point Info Transmission** a permis de faire connaitre le dispositif et l'importance d'anticiper ses démarches ! Une vingtaine de participants ont pu échanger avec les experts présents sur leur projet de transmission.



Des échanges entre partenaires du PIT



• La **réunion des partenaires** du Point Info Transmission a eu lieu à la Maison de la nature et de la chasse également **lors de la quinzaine de la transmission**.

Co-organisée avec les Jeunes Agriculteurs de la Marne, elle a permis de dresser un premier **bilan de l'activité 2025** et de **mieux cerner les champs d'intervention de chaque partenaire** en matière de transmission grâce à un atelier participatif (Qui suis-je ?) organisé en petits groupes.

Une communication multi-média

Une visibilité sur deux sites internet

• Sur le **site de l'Adasea (www.adaseamarne.fr) rubrique «Transmission»**, tout futur cédant peut retrouver les missions et coordonnées du PIT, ses partenaires, les différentes étapes pour transmettre une exploitation, les dates de permanence du PIT, les actualités et événements organisés par l'Adasea, les articles parus dans la presse et autres documentations.

• Une page est également dédiée au PIT sur le site internet de la **chambre d'agriculture de la Marne (www.marne.chambre-agriculture.fr)**. Elle recense les missions du PIT, les coordonnées ainsi que des vidéos et des plaquettes.

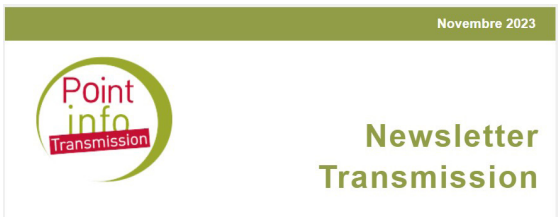
256 abonnés Facebook

• La page Facebook du Point Info Transmission Marne compte **de plus en plus de followers**. L'objectif est de communiquer sur la transmission, les dates de permanences, les évènements, les formations …



Une newsletter deux à trois fois par an

• Une **lettre d'information régionale** (deux numéros en 2025) est adressée à tous les exploitants rencontrés au Point Info Transmission ainsi qu'aux partenaires. Elle permet de faire des focus sur des sujets liés à la transmission et propose également un calendrier de tous les évènements en lien avec la transmission organisés par les 10 PIT de la région Grand-Est et leurs partenaires.



Des articles dans la presse

• En plus de la publication des dates des permanences du Point Info Transmission dans la Marne Agricole, la Marne Viticole et la Champagne Viticole, de **nombreux articles rédigés par l'ADASEA** et par les **PIT du Grand Est** sont parus dans la Marne Agricole et dans la Marne Viticole.

Retrouvez tous ces articles sur le site internet de l'Adasea Rubrique Transmission/Documentation.

Pour tout renseignement, contactez :
Caroline Ledeuil, conseillère Installation-Transmission
caroline.ledeuil@adasea.net
06 23 89 73 32

Toutes les actions de communication autour du PIT sont financées par l'Etat et la Région Grand-Est.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

La Région Grand Est

Fonctionnement du dispositif REAGIR

Un processus en six étapes pour aider l'exploitant

REAGIR a été créé sous l'impulsion des Organisations Professionnelles Agricoles et s'est structuré en 2011 au sein de l'Adasea pour accompagner les agriculteurs en difficulté dans la Marne.

Depuis 2018, ce dispositif est reconnu officiellement par l'Etat comme « cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ».

Une démarche volontaire et validée

REAGIR intervient **à la demande de l'exploitant** qui ne parvient plus à prendre de décisions sur la gestion de son exploitation, se sent complètement dépassé, ne sait plus comment s'en sortir (voir les motifs d'entrée dans le dispositif p 23). Les difficultés s'accumulent rendant la situation de plus en plus difficile à gérer pour lui avec pour conséquence des retentissements au-delà de la sphère professionnelle. Le manque de discernement et le déni caractérisent l'état émotionnel de bon nombre d'exploitants entrant dans le dispositif REAGIR.

Toutes les demandes d'entrées dans le dispositif REAGIR et de sorties sont étudiées par le **Comité de Validation des Entrées REAGIR**, comité restreint (gage de confidentialité).

Une fois l'entrée de l'exploitant dans REAGIR validée, son engagement est matérialisé par un **contrat pour une durée maximale de trois ans**. Celui-ci stipule que l'exploitant devra **être acteur dans la résolution de ses difficultés** ; il autorise REAGIR à disposer de ses données personnelles et à contacter les partenaires de son exploitation.

Objectif : trouver une solution positive

Les objectifs opérationnels du dispositif REAGIR sont d'aider l'agriculteur à reprendre confiance en lui (pour retrouver sa capacité à gérer, à décider), de l'aider à résoudre les problèmes financiers, économiques, techniques, juridiques et/ou sociaux de son exploitation, voire de l'accompagner vers une autre solution socio-professionnelle s'il le souhaite.

L'objectif final est de trouver une solution positive en confortant l'exploitant dans son activité agricole (maintien, adaptation) ou en l'aidant à trouver une nouvelle trajectoire professionnelle (reconversion).

Un accompagnateur unique

Chaque exploitant suivi a un accompagnateur REAGIR unique. Celui-ci a un rôle de coordination entre l'exploitant et ses partenaires techniques, économiques, sociaux et financiers. Il l'accompagne dans toutes les étapes jusqu'à sa sortie du dispositif.

De multiples actions mises en oeuvre

- Echange et médiation entre associés et membres de la famille en cas de conflit
- Négociation avec les créanciers
- Diagnostic technique permettant des améliorations techniques et donc économiques
- Optimisation du matériel, travail en entraide ou en Cuma limitant les charges de structure
- Vente de foncier (investisseur, GFAM, réméré, …) pour retrouver de la trésorerie tout en continuant d'exploiter
- Modulation, restructuration des emprunts
- Accompagnement administratif
- Procédures collectives et règlement amiable agricole
- Accompagnement juridique
- Reconversion professionnelle
- Départ à la retraite
- Formations externes (gestion, développement personnel, …)
- Compréhension et amélioration du budget professionnel et privé
- Mise en relation avec les travailleurs sociaux (MSA...)
- Groupe de parole pour échanger et rompre l'isolement
- Interventions en groupe (remise à niveau comptable et économique, appropriation des budgets prévisionnels de trésorerie)
- Redirection vers le corps médical
- Veille sur les aides existantes

Pour la mise en œuvre de ces actions, le dispositif REAGIR s'appuie sur un collectif de partenaires (voir p 21) regroupant les compétences appropriées.

Une prolongation possible au-delà de trois ans

La durée moyenne d'accompagnement est de trois ans. Selon l'analyse de l'accompagnateur et sur demande et volonté de l'exploitant, l'accompagnement peut être prolongé d'un an via un avenant au contrat signé par l'exploitant.
Cette prolongation doit cependant être acceptée par le Comité de Validation des Entrées de REAGIR. Afin de maintenir une dynamique pour parvenir à une sortie positive de REAGIR au bout de cette année supplémentaire, l'exploitant s'engage à suivre un plan d'actions précis sur un an, co-défini avec l'accompagnateur et noté dans le contrat.

Un accompagnement en six étapes

1. Appel volontaire de l'exploitant et rencontre avec l'accompagnateur
2. Diagnostic de la situation et échanges avec les partenaires
3. Définition des préconisations pour la résolution du ou des problèmes
4. Construction d'un plan d'actions avec l'exploitant
5. Mise en œuvre et suivi du plan d'actions
6. Sortie (l'exploitant a retrouvé ses capacités de décision et d'actions).

Une équipe d'accompagnateurs et de bénévoles dédiés

Des accompagnateurs formés en continu

Les accompagnateurs sont formés en continu par Alice Martinet, psychologue du travail, et par le docteur Gourmet, médecin généraliste, psychothérapeute (spécialisé dans la dépression, l'anxiété, le stress, le burn-out, les troubles du comportement et les addictions), formateur conférencier et enseignant à la faculté de médecine de Lyon et à l'IFSI Clémenceau (Institut de Formation en Soins Infirmiers) dans le Rhône.
Ils sont également formés aux procédures collectives et font partie du réseau Sentinelles de la Marne.
Un grand merci à Véronique Kunysz qui a quitté l'équipe REAGIR en mars 2025.


Marie Decovemaker


Véronique Kunysz


Marc Chalan-Belval


Christelle Ponsardin

Une aide précieuse des bénévoles

Yvon Hofbauer, Sylvie Albeaux et Jean-Marie Pougeoise apportent un soutien psychologique aux exploitants ainsi qu'une aide sur le plan administratif (tri de factures, classement, écoute, accompagnement au Tribunal Judiciaire, aide à la recherche d'un emploi extérieur…). Joël Morlet prend part à l'animation des groupes de paroles. L'action des **quatre bénévoles** constitue un appui incontestable.


Yvon Hofbauer
retraité,
ancien comptable


Sylvie Albeaux
retraitée,
ancienne comptable


Joël Morlet
prêtre et sociologue


Jean-Marie Pougeoise
viticuteur retraité

Un grand merci également à **Josiane Crochet**, *secrétaire générale de l'Adasea, pour son implication quotidienne dans REAGIR, participant ainsi à la réussite du dispositif.*



Des valeurs et des règles de fonctionnement

En 2025, REAGIR a gravé dans le marbre les valeurs qui l'anime (la Confiance, l'Engagement collectif, le Professionnalisme, l'Ancrage territorial et la Responsabilité) ainsi que les règles de fonctionnement pour chacune de ses valeurs.

Retrouvez nos valeurs

Un soutien de nombreux partenaires techniques et financiers

REAGIR s'appuie sur un **réseau de partenaires** : organisations professionnelles agricoles, collectivités et entreprises privées apportent leur contribution soit financièrement (budget de fonctionnement), soit en mettant à disposition leurs compétences. Ils forment le **Comité technique** de la Cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté qui se réunit tous les trimestres.

Une convention formalise chaque partenariat. Cette approche collaborative entre structures permet de proposer, d'une seule voix, un large panel de leviers d'actions à l'exploitant pour qu'il puisse rebondir.

Les partenariats évoluent en fonction des besoins d'accompagnement et des profils des exploitants entrant dans le dispositif.

Dans le cadre de ces partenariats, les accompagnateurs REAGIR peuvent intervenir auprès des salariés pour les informer des dispositifs d'accompagnement d'aide aux exploitants existants dans la Marne, les sensibiliser à la détection des signaux faibles et les informer sur les leviers des procédures collectives.

Le dispositif REAGIR reçoit le **soutien financier public** de la Région Grand Est et du Département de la Marne.

Un travail en réseau

Imagin'rural, le réseau des Adasea

L'Adasea de la Marne faisant partie d'Imagin'rural, le réseau national des Adasea, REAGIR Marne échange au sein de ce réseau avec les Adasea ayant un dispositif REAGIR, particulièrement avec l'Adasea de l'Aisne, département limitrophe, mais également avec l'Hérault.

Témoignage de Constant Floquet, président de l'Adasea de la Marne, et de Charlotte Vassant, présidente de l'Adasea de l'Aisne.

Cette collaboration s'articule à deux niveaux. "*Les accompagnateurs échangent sur la méthodologie d'accompagnement pour améliorer et conforter les compétences de chacun, explique Constant Floquet. De leur côté, les élus des deux structures se concentrent sur l'élaboration de stratégie et de partenariats. Nous avons, par exemple, facilité la mise en relation des Ets Leclerc (avec qui nous avions déjà un partenariat dans la Marne) avec les élus de l'Adasea de l'Aisne.*

*Bien que l'**Adasea de la Marne**, réactivée depuis 2012, possède davantage d'expérience, l'objectif n'est pas uniquement de transmettre des savoir-faire à l'Adasea de l'Aisne, mais bien que ce partenariat fonctionne dans les deux sens. L'Aisne ayant un regard plus récent sur le sujet de l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, un retour de leur part sur des aspects ou des solutions non encore envisagés par l'équipe de la Marne peut nous être très utile. Cette approche est d'autant plus pertinente que les deux entités partagent des problématiques similaires.*"

Réactivée en 2021, l'**Adasea de l'Aisne** se focalise sur l'accompagnement des exploitants en difficulté. "*Deux accompagnateurs assurent actuellement le suivi d'une soixantaine de personnes avec pour finalité de permettre à chacun de retrouver une forme de sérénité et un sens à son travail, précise Charlotte Vassant.*

Faire partie d'Imagin'rural constitue pour nous une force. Les rencontres entre élus et responsables favorisent l'échange de bonnes pratiques et de solutions. Sur le plan opérationnel, les échanges sont plus fréquents avec les Adasea voisines (Marne et Oise) car les contextes sont souvent similaires. La disponibilité et la réactivité du réseau Imagin'rural, particulièrement de l'Adasea de la Marne, permettent de rompre l'isolement de nos conseillers face au mal-être des exploitants suivis, de mutualiser les compétences pour identifier des solutions à des situations de blocage, et de partager des informations stratégiques sur de nouveaux partenaires. Ainsi, grâce à notre relation étroite avec l'Adasea de la Marne, son partenariat réussi avec les Ets Leclerc (soutien financier notamment) a été récemment dupliqué dans l'Aisne."

REAGIR Grand Est, le réseau des cellules d'accompagnement

REAGIR Marne fait partie du Réseau REAGIR Grand Est qui regroupe dix cellules REAGIR, soit une par département portée par les chambres d'agriculture (hors Marne). Les accompagnateurs des cellules REAGIR se rencontrent plusieurs fois par an pour partager des indicateurs, des informations utiles au fonctionnement des cellules, voire des outils. Ainsi, lors de la rencontre de novembre 2025, l'outil PrévAgri présenté par REAGIR Marne a retenu toute l'attention des autres départements.

Les exploitants et exploitations suivis en 2025

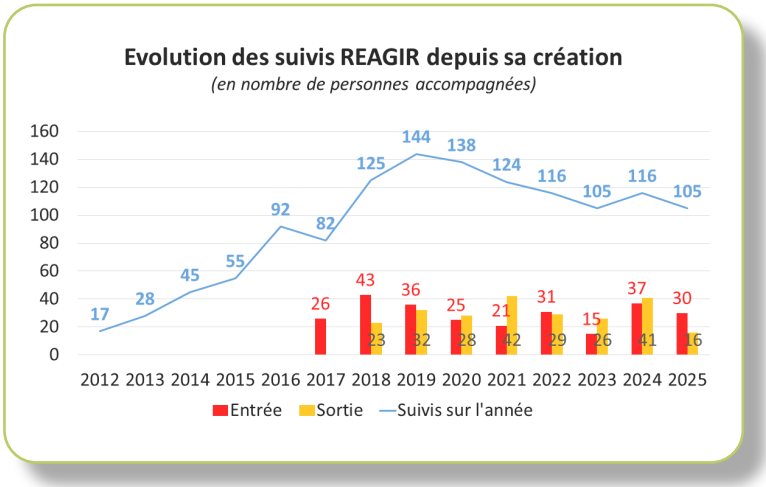
Photographie de l'ensemble des suivis

Un nombre de suivis en recul

En 2025, 105 exploitants (pour 86 exploitations) ont été accompagnés par REAGIR contre 116 (93 exploitations) en 2024. Sur les trois dernières années, on constate une stabilisation autour d'une centaine d'exploitants accompagnés, stabilisation qui peut n'être que transitoire vu la conjoncture actuelle.

30 personnes (23 exploitations) sont **entrées** dans le dispositif en 2025 (37 personnes et 30 exploitations en 2024) dont 15 au 4ème trimestre, un nombre important reflétant un contexte économique de plus en plus tendu. Deux personnes ont également été accueillies et réorientées vers d'autres actions sans engager d'accompagnement REAGIR.

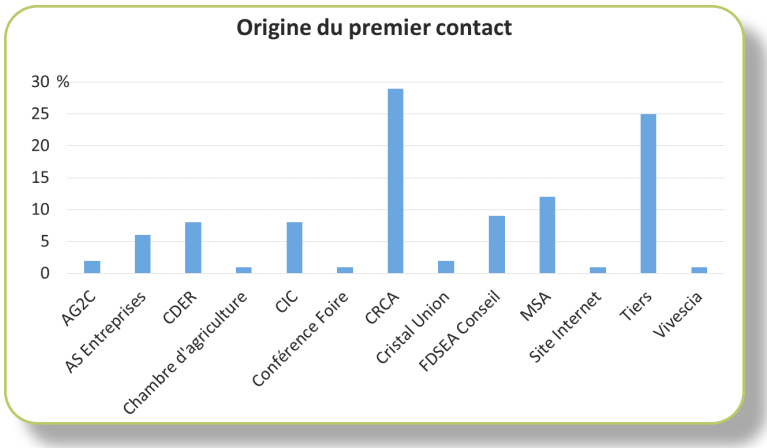
16 en sont sorties (contre 41 en 2024). Le nombre d'exploitants au 31 décembre 2025 (qui seront suivis en 2026) était de 89 (contre 75 au 1er janvier 2025).



Comment ont-il connu REAGIR ?

Dans la majorité des cas (70%), les exploitants ont connu l'existence du dispositif REAGIR par l'intermédiaire de **nos partenaires** (centres de gestion, MSA, banques, coopératives…).

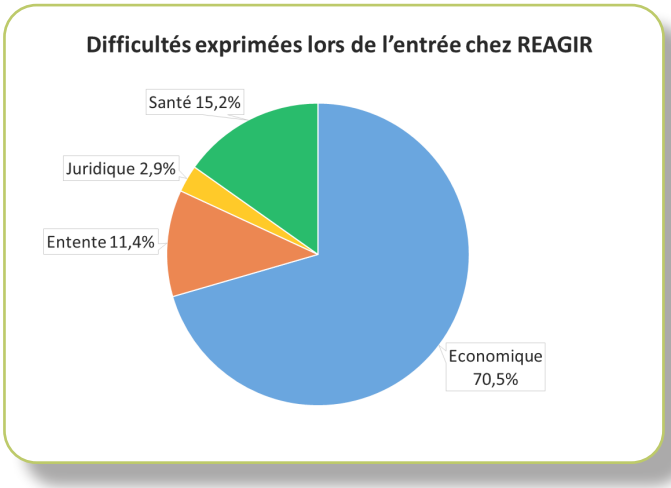
30 % ont appelé le dispositif de leur propre chef après en avoir eu connaissance grâce à la **communication réalisée par REAGIR** via des articles dans la presse locale agricole (La Marne Agricole, La Marne Viticole) ou grand public (L'Union), au bouche à oreille, à nos pages Facebook et LinkedIn, aux sites internet (www.reagir-marne.fr et www.adaseamarne.fr) et à notre participation à la Foire de Châlons.



Des entrées motivées par des difficultés économiques

70% des exploitants suivis en 2025 ont franchi la porte de REAGIR **pour des raisons économiques** : un manque de trésorerie dans la majorité des cas, conduisant à la rupture de la relation avec un ou plusieurs créanciers avec pour conséquence le blocage du fonctionnement normal de l'exploitation sur certains aspects. Pour **15%** d'entre eux, il s'agit d'un **problème de santé** et pour **11%** **un problème d'entente** entre associés, avec les salariés, ou bien au sein de la famille.

Cependant, la difficulté économique n'est souvent qu'une conséquence visible de **causes plus profondes** et d'une **diversité de difficultés** : manque de capacité entrepreneuriale (difficultés de gestion et/ou techniques), problèmes de santé le plus souvent psychologiques, problèmes d'entente…



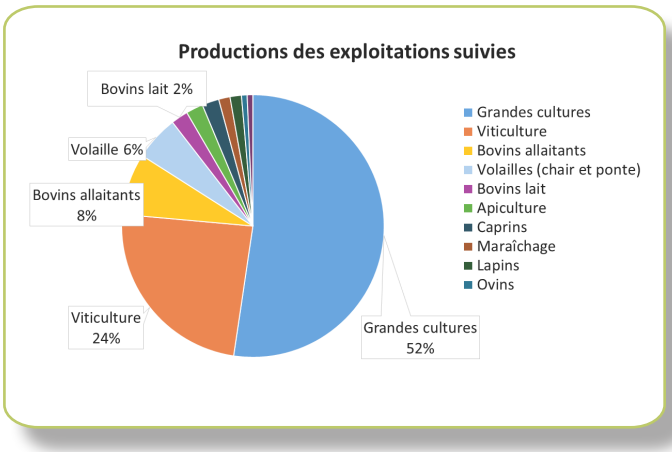
Des profils variés

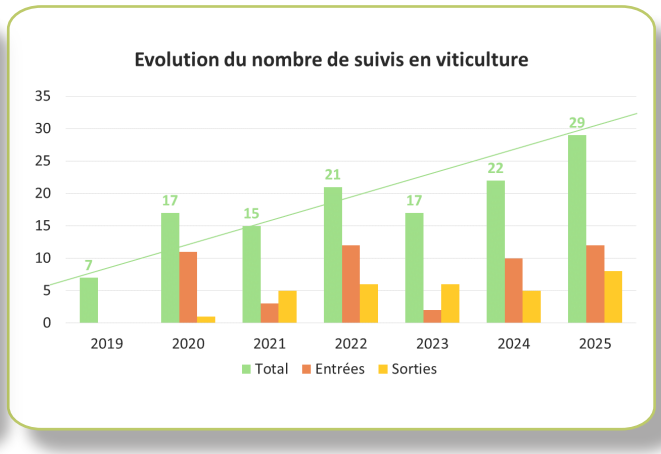
Il est difficile de réaliser un « profil type » de l'agriculteur ou du viticulteur en difficulté ainsi que de son exploitation, chacun ayant ses spécificités, son histoire, son fonctionnement…
Comme les autres années, en 2025 les « suivis » couvrent tous types de productions, toutes formes juridiques, toutes tranches d'âge, tous niveaux d'instruction. Leur seul **point commun** est de **solliciter une main tendue pour s'en sortir** humainement, socialement, économiquement, face aux difficultés majeures, et très souvent multiples, qu'ils rencontrent.
66% sont des hommes, proportion correspondant à la typologie des exploitants marnais.
56% des personnes accompagnées ont plus de 50 ans, 32% ont entre 40 et 50 ans, et 11% moins de 40 ans.
68% des exploitants accompagnés **sont en couple** (mariés ou en union libre). REAGIR reste attentif à la bonne entente au sein du couple ; celui-ci peut en effet être également la cause de problématiques rencontrées sur l'exploitation.

11% des personnes accompagnées ont moins de 40 ans

- Sur les 12 exploitants de cette tranche d'âge, 6 ont suivi le parcours à l'installation et obtenu une Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).
- La majorité de ces 12 exploitants est accompagnée pour des problèmes économiques (reprise d'exploitation compliquée, difficultés dans la gestion et le pilotage de l'entreprise, problèmes intergénérationnels avec les parents encore associés ou non).

Une majorité d'exploitations en grandes cultures



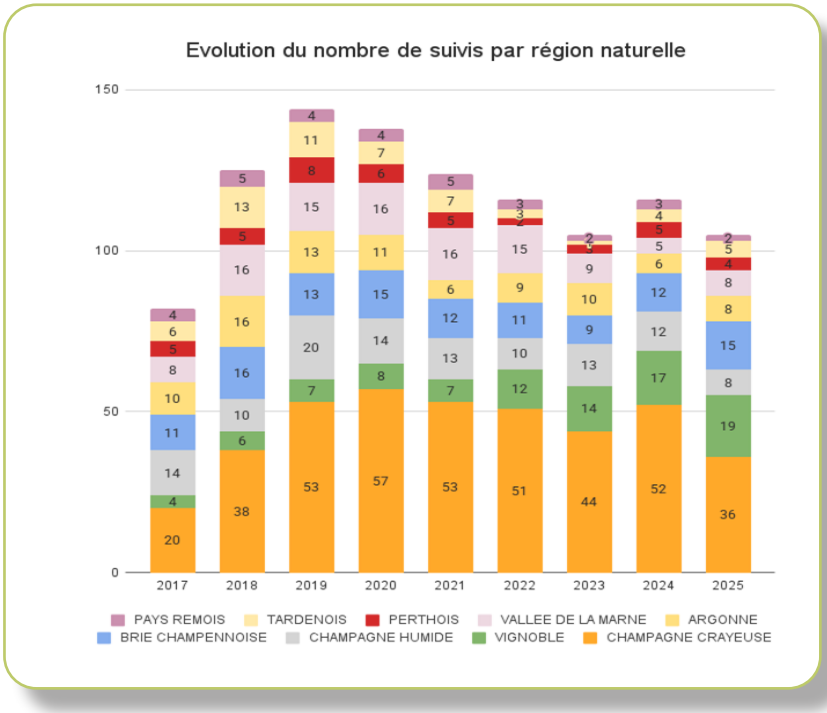


Les exploitations accompagnées disposent d'un ou plusieurs ateliers de production. **52%** des exploitants ont un atelier **grandes cultures**. Parmi ces derniers, 12% (4 exploitants) n'ont ni betterave ni pomme de terre.
Côté **élevage**, les **ateliers** de bovins allaitants, volaille (chair et ponte), ovins et caprins sont dans la majorité des cas **adossés à des grandes cultures**. Deux agriculteurs sont cependant éleveurs sans autre atelier en parallèle.
24% des exploitants suivis (34 exploitants) ont des **vignes**, production dominante chez 29 d'entre eux. 22 sont exclusivement viticulteurs et 12 disposent d'un atelier grandes cultures en complément. Le **nombre d'exploitations purement viticoles a tendance à augmenter ces cinq dernières années.** 57% d'entre elles ont sollicité REAGIR pour des difficultés économiques, 25% pour des difficultés liées à leur santé et 14% à des problèmes d'entente.

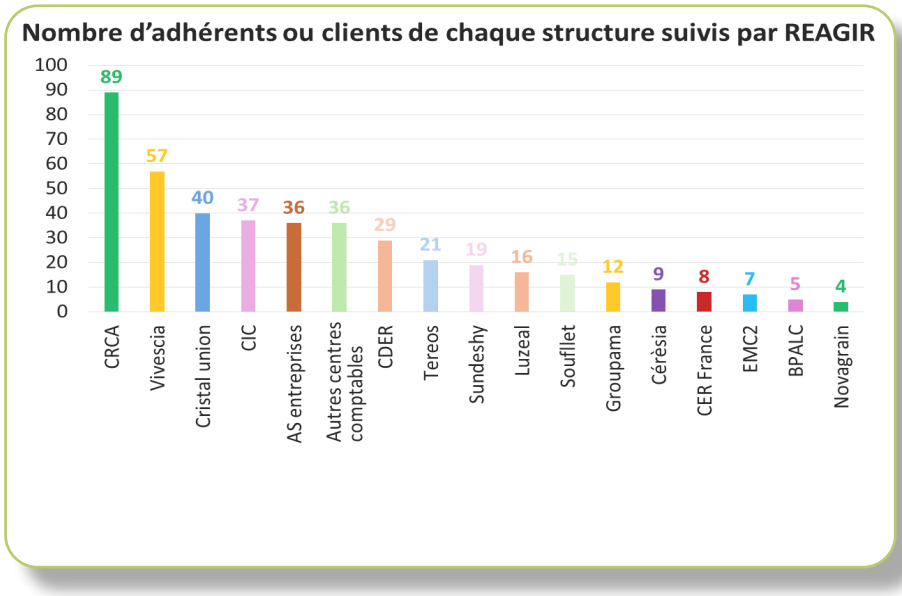
Nous observons de **grands écarts** en matière **de surfaces exploitées** par les exploitants suivis : **de 30 à 399 ha en grandes cultures** (avec une moyenne de 141 ha). 52% des agriculteurs (40) ayant des grandes cultures exploitent une surface inférieure à 120 ha (surface estimée comme étant un minimum pour dégager un revenu) : moins de 80 ha pour 18% d'entre eux et de 80 à 120 ha pour 34% . Parmi ces 40 exploitants, 19 sont exclusivement producteurs de grandes cultures, système d'exploitation se situant actuellement parmi les moins résilients. En **viticulture**, les surfaces oscillent de **0,46 ha à 8,21 ha** (avec une moyenne de 2,30 ha).
Une surface trop petite peut être source de difficultés mais elle n'est jamais la seule responsable de la situation économique de l'exploitation. A contrario, une exploitation ayant une surface suffisante n'en est pas moins à l'abri de problèmes économiques.

Un nombre important d'exploitants en difficulté en Champagne crayeuse

La **Champagne crayeuse** reste **dominante** dans le nombre de situations accompagnées **malgré une baisse** (34% des suivis contre 45% en 2024). Le nombre d'exploitants situés dans le **vignoble** continue de croître (18% contre 15% en 2024), de même qu'en **Brie champenoise** (14% contre 10% en 2024).



De nombreux partenaires concernés



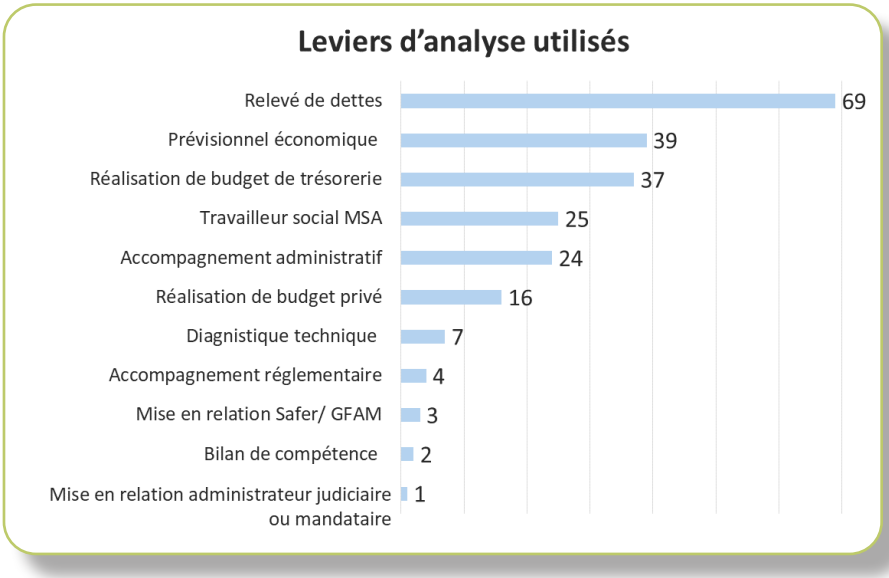
Le nombre d'exploitants suivis pour Cristal Union et Tereos comprend à la fois les producteurs de betterave et de luzerne.

Les leviers les plus utilisés pour les aider

• Les **leviers pour analyser la situation** de l'exploitation sur le plan technique, économique, juridique… les plus utilisés en 2025 par ordre décroissant sont : le relevé de dettes, la construction d'un budget de trésorerie, le prévisionnel économique, la rencontre avec un travailleur social, l'analyse du budget privé, l'accompagnement administratif ou encore la rencontre avec un mandataire (quand la piste d'une procédure collective est envisagée). S'y ajoutent d'autres expertises techniques, économiques et juridiques réalisées avec les partenaires de l'exploitation.

Ces leviers d'analyse sont mis en oeuvre par les accompagnateurs ou par les partenaires des exploitants lorsqu'une expertise est nécessaire. Ils **sont révélateurs des problématiques rencontrées** par les exploitants puisque la majorité relève du domaine économique.

La majorité des accompagnements nécessite **une part importante d'analyse économique**. Cette phase indispensable est réalisée avec un souci de pédagogie afin que l'exploitant comprenne mieux sa situation et s'approprie les outils d'analyse pour redevenir autonome.



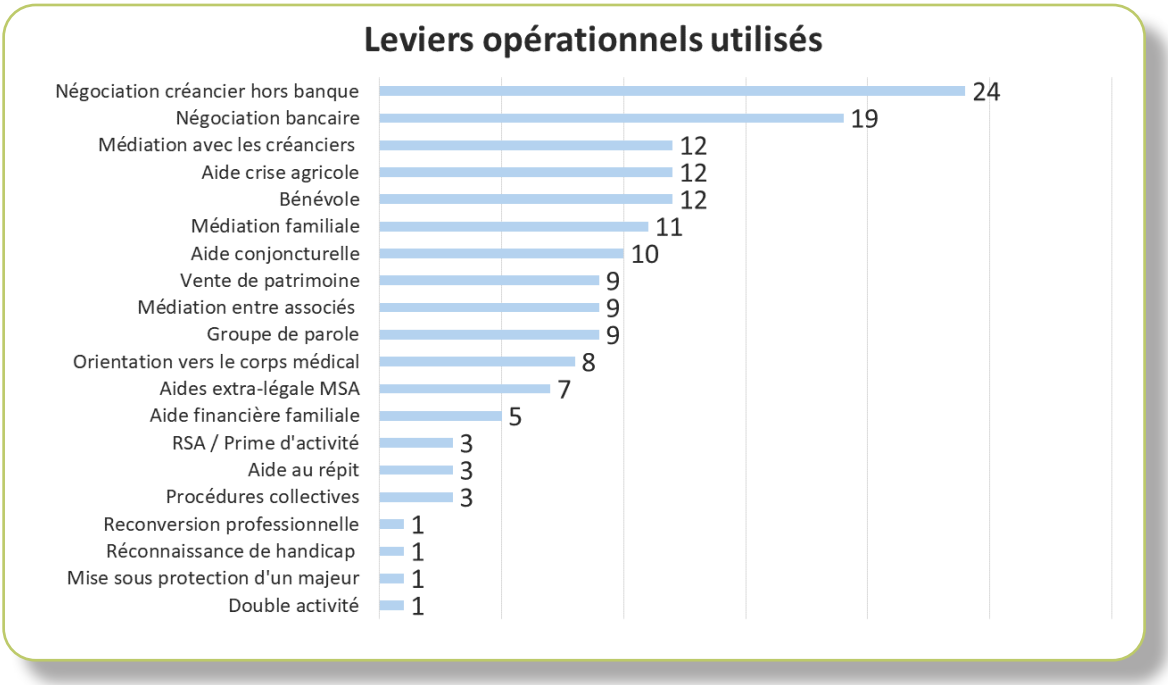
• Les **leviers opérationnels** les plus utilisés sont la **négociation avec les créanciers hors banque** (24 suivis en 2025) **et les banques** (19 suivis) face à des situations de litige mais également d'étalement de dettes. Ces temps d'échanges avec les partenaires de l'exploitant sont très importants pour recréer un lien et une confiance réciproque.

La **MSA**, notamment l'équipe des **travailleurs sociaux**, apporte également des solutions concrètes : **aide** au répit, aides pour la vie privée, prise en charge d'un accompagnement psychologique, prise en charge des cotisations sociales, reconnaissance de handicap...

La **médiation** (20 suivis en 2025) est aussi un levier opérationnel important soit pour aplanir des problèmes **entre associés** n'arrivant plus à communiquer ou n'ayant plus les mêmes objectifs, soit pour des problématiques **familiales** intergénérationnelles ou liées à des comptes courants associés des parents sortants.

Une **vente de patrimoine** (9 suivis en 2025) peut également être envisagée avec l'exploitant face à des difficultés majeures.

Les **procédures collectives** (3 suivis en 2025) sont mises en œuvre pour sauvegarder l'exploitation (quand aucune négociation amiable assurant la viabilité de l'exploitation ne peut aboutir avec les créanciers) ou la liquider (afin de protéger l'individu en cas de situation de blocage inextricable). Ces procédures permettent également l'intervention de mandataires judiciaires qui peuvent parfois aider l'exploitant à prendre une décision difficile.

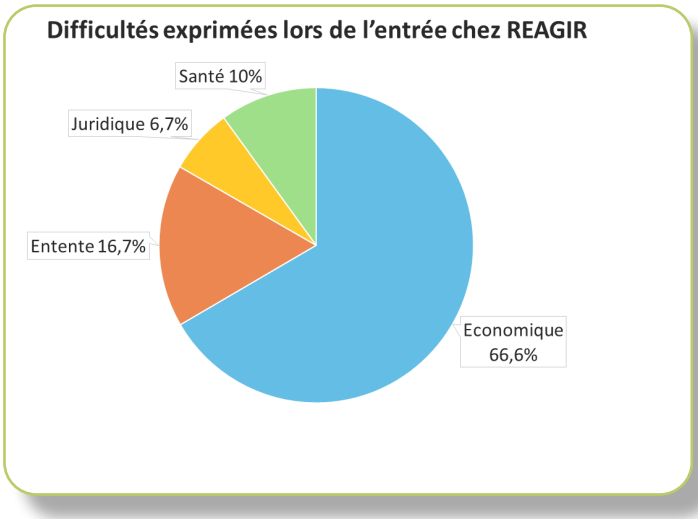


Focus sur les exploitants entrés chez REAGIR en 2025

Une hausse des problèmes d'entente entre associés

30 personnes (23 exploitations) sont **entrées** dans le dispositif **en 2025** (contre 37 personnes et 30 exploitations en 2024). Dix-huit ont plus de 50 ans et quatre moins de 40 ans.

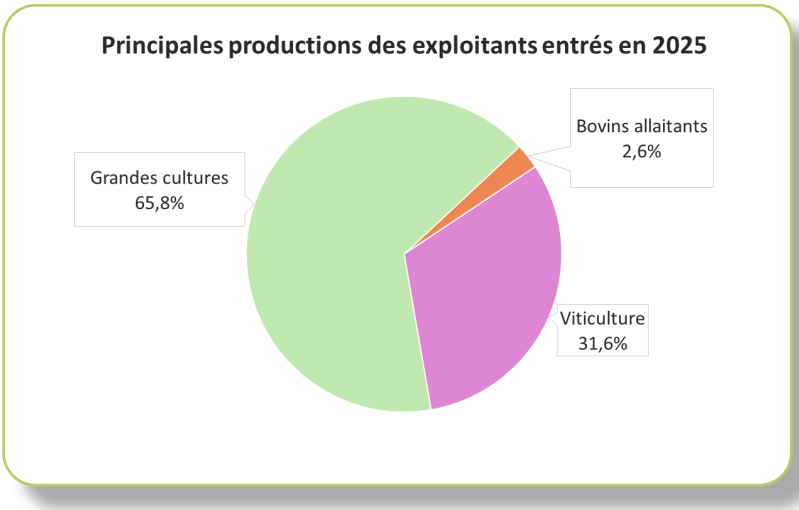
Une grande majorité exprime des **difficultés économiques (67%** contre 78% en 2024). S'y ajoutent des situations avec des **problèmes d'entente** entre associés **(17% contre 7% en 2024)**, des problèmes de santé (10%) et des difficultés juridiques (6%).



Prédominance des céréaliers

Les exploitants entrés en 2025 ont majoritairement des **grandes cultures (23 sur 30)** : 15 avec un système exclusivement en grandes cultures, 7 avec un système grandes cultures et viticulture et 1 en grandes cultures et bovins allaitants.

Parmi les 30 exploitants entrés, **12 ont des vignes** : 5 sont viticulteurs exclusifs et 7 ont un autre atelier en parallèle.



Un contexte compliqué en céréales et viticulture

Après une mauvaise moisson en 2024 liée à la météo, les trésoreries sont une nouvelle fois mises à mal par des cours de marché non rémunérateurs pour les céréales de la récolte 2025. Après un nombre important de sollicitations d'exploitants souhaitant entrer dans le dispositif REAGIR fin 2024, le premier semestre 2025 a connu une forte accalmie. Les demandes se sont à nouveau intensifiées après la récolte 2025 avec notamment 15 ouvertures d'accompagnement au dernier trimestre et 4 demandes en cours de traitement au 31 décembre (non prises en compte dans les statistiques 2025).

En grandes cultures, nous observons des **situations de trésorerie très dégradée, voire en rupture financière** (les partenaires financiers n'ont plus de leviers d'accompagnement possibles), résultat du cumul du contexte de 2024 et 2025. Pour certains exploitants, les décisions sont alors très difficiles à prendre. L'utilisation du bénéfice des années antérieures (pour financer des investissements ou pour désendetter des situations passées) constitue également une des raisons de ces situations dégradées.

En viticulture, la **baisse du rendement ayant droit à l'appellation Champagne** à 9 000 kg/ha pour 2025 (après 10 000 kg/ha en 2024 et 11 000 kg/ha en 2023) a déstabilisé certains exploitants entraînant un **déséquilibre entre les besoins financiers et la trésorerie dégagée** par l'entreprise. Dans certains cas, une non maîtrise de l'impact fiscal des bonnes années antérieures en est responsable, de même qu'une gestion non optimale de l'évolution des stocks de bouteilles.

Focus sur les exploitants sortis en 2025

16 exploitants sont **sortis** du dispositif REAGIR en 2025 dont **9 de façon positive**. **7** ont vu une **réelle amélioration** de leur **situation** économique, juridique ou en terme d'entente entre associés. Ces derniers ont retrouvé une autonomie et une situation plus sereine leur permettant d'envisager un avenir en toute autonomie sans REAGIR. Une personne s'est **reconvertie** et a cédé son exploitation. On note également un **départ en retraite**.

En revanche, sept exploitants sont sortis sans amélioration de leur activité dont trois arrivés au terme de leur contrat d'accompagnement de trois ans. Les quatre autres exploitants n'ont malheureusement jamais répondu aux propositions de rendez-vous de REAGIR ni à nos appels suite à leur demande d'accompagnement.

Exemples de solutions mises en place par les agriculteurs sortis en 2025 grâce à l'accompagnement REAGIR

- Amélioration technique et mise en place de plans d'étalement avec les créanciers
- Retraite et transmission ayant permis de régler les encours
- Reconversion professionnelle
- Revenu complémentaire trouvé à l'extérieur
- Accompagnement en redressement judiciaire
- Accompagnement à la liquidation
- Vente de foncier ayant permis de régler les encours et annuler le compte courant associé débiteur
- Accompagnement à la maîtrise des budgets privés et professionnels
- Accompagnement à la communication entre associés et entre membres de la famille.

Les actions de sensibilisation réalisées en 2025

De actions à destination des exploitants

A la suite du lancement mi-2025 de la nouvelle offre d'accompagnement (dans le cadre du Plan Interministériel du Mal Etre en Agriculture dans la Marne) comprenant de la formation, de la médiation et du coaching (voir page 32) dans un objectif de prévention primaire, deux sessions de **formation "Soigner ses relations entre associés"** ont eu lieu à l'automne avec 12 participants.

Les agriculteurs suivis peuvent également participer à un **groupe de parole** animé par une accompagnatrice. En 2025, un groupe de six exploitants s'est réuni trois fois sur une demi-journée. Le groupe de parole permet notamment de rompre l'isolement en échangeant avec des collègues exploitants ayant également connu des difficultés et de se donner des conseils.

De nombreux échanges avec les partenaires

En parallèle des **Comités Techniques** réunissant les partenaires cinq fois par an pour présenter les dossiers en cours, échanger sur les leviers possibles à mettre en œuvre et formaliser les demandes d'aides institutionnelles (du type Area, aide à la reconversion professionnelle, prise en charge des cotisations MSA...), REAGIR organise des **rencontres** et des échanges pour **expliquer en quoi consiste l'accompagnement** des exploitants en difficulté.

Ces rencontres permettent également **d'identifier les leviers d'amélioration** possibles ainsi que **les offres d'accompagnement existantes** chez les partenaires pour optimiser le suivi des exploitants pris en charge par REAGIR.

Actions partenariales réalisées en 2025

- Intervention dans toutes les sessions de **stage 21h** du parcours à l'installation dans un objectif de sensibilisation aux différents risques à prendre en compte lors d'une installation pour éviter de se retrouver en difficulté.
- Interventions auprès des **BPREA** d'Avize dans un objectif de prévention.
- Présentation aux partenaires **(Vivea, Cérèsia, DGFIP, CDER, Novagrain, FDSEA Conseil)** des outils que REAGIR peut mettre à leur disposition (plaquettes, formations, outil d'évaluation...) en matière de détection et de prévention pour qu'ils puissent à leur tour s'en servir.
- Intervention aux assemblées générales du **groupe des viticultrices** et du **Groupe des jeunes vignerons** du Syndicat Général des Vignerons.
- Echange sur les accompagnements des agriculteurs en difficulté et du contexte agricole avec les **Ets E. Leclerc** de la Marne.
- **Réunion des partenaires REAGIR** (17 structures présentes) autour de la question "*Cultivons ensemble la prévention : l'humain au cœur de l'accompagnement des agriculteurs*". Des échanges constructifs ont émergé sur les moyens à mettre en oeuvre pour maintenir une passion harmonieuse au travail et préserver le sens au travail au cours des différentes étapes de la vie des exploitants.

Une formation à destination des partenaires

Trois sessions de formation d'une journée ont été réalisées sur la thématique « **Savoir réagir face à une personne en souffrance et savoir se protéger** » auprès de salariés des coopératives Cérèsia et CAJ (Juniville), du groupe FDSEA, du Crédit agricole et des Adasea du Sud de la France. 43 stagiaires ont ainsi suivi cette formation, mise en place en collaboration avec le CRFPS et bénéficiant de la certification Qualiopi, ce qui facilite la participation des salariés des Organisations Professionnelles Agricoles.

Preuve de la reconnaissance de REAGIR comme référent en matière de prévention et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté, en 2025 FDSEA Conseil et AS Entreprise ont inséré une présentation du dispositif REAGIR ainsi qu'une intervention sur la détection et la prévention du mal être agricole dans le parcours d'intégration de leurs nouveaux salariés.

La communication : indispensable pour prévenir et sensibiliser

REAGIR est présent sur les réseaux sociaux via sa Page **Facebook** (465 followers). Le dispositif y partage les actualités de REAGIR et des articles en relation avec la souffrance des exploitants.
Le **site internet** de REAGIR (www.reagir-marne.fr) informe également les exploitants et les OPA du fonctionnement du dispositif et met à disposition des témoignages, des informations et des conseils.
Un **communiqué** a été envoyé à la **presse** nationale et régionale, professionnelle et grand public, pour annoncer le lancement en juin 2025 de la nouvelle offre d'accompagnement des exploitants (formation, médiation, coaching) de REAGIR.

Huit articles sont **parus** en 2025 dans la **presse écrite nationale et régionale agricole** (La Marne Agricole, La Marne Viticole, La France Agricole).
Ces retombées presse sont à retrouver en rubrique Medias du site internet de REAGIR.

Accédez à la Page Facebook de REAGIR

Accédez au site internet de REAGIR

Des actions prospectives

Mieux cerner les enjeux psychologiques de la transmission

Les étapes de la transmission ou de la reprise d'exploitation après les parents sont toujours des événements compliqués et peuvent dans certains cas générer des états de mal d'être. Pour appréhender ce sujet, Oriane Mary, étudiante en Master 2 de psychologie sociale-UFR Reims a choisi de mener une **étude sur l'impact de la passion au travail sur le déroulement de la transmission d'une exploitation, sur le plan psychologique et relationnel.**
Son analyse, étayée d'enquêtes et de recherches bibliographiques, confirme que les exploitants sont des professionnels passionnés à un haut niveau, et que cette passion à un effet bénéfique sur la santé mentale. Ainsi, 60 % des cédants sont passionnés par leur métier. Cependant, cette passion peut être obsessive et générer du mal-être, notamment lors de la transmission si le cédant reste impliqué dans le fonctionnement de l'entreprise.
À la lumière de ces constats, Oriane Mary **préconise plusieurs pistes pour améliorer les transmissions** d'un point de vue psychologique et relationnel.

Retrouvez la synthèse de cette étude

Optimiser l'accompagnement via un suivi d'indicateurs

REAGIR réalise chaque année un travail prospectif à partir du suivi d'une **trentaine d'indicateurs** concernant les **exploitants accompagnés** (leviers d'accompagnement actionnés, profils des exploitants, type de difficultés…) enregistrés dans un outil spécialement conçu à cet effet.
L'**analyse qualitative et statistique** de ces données permet de définir les modèles d'accompagnement les plus pertinents et de les optimiser au fil du temps.

Le dispositif REAGIR reçoit le soutien financier public de la Région Grand Est et du Département de la Marne.

L'Adasea remercie ses partenaires pour leur engagement et leur soutien financier, les agriculteurs de l'opération «Les Sohettes» pour leur don et les bénévoles pour leur précieuse implication.

Le Plan Mal-Etre : une feuille de route impulsée par l'Etat

Suite aux différents constats établis par la MSA, aux rapports du député Olivier Damaisin et des sénateurs Françoise Ferat et Henri Chabanel sur le mal-être en agriculture, une feuille de route interministérielle a été mise en place en 2022 pour instaurer localement une approche plus coordonnée de tous les acteurs accompagnant les personnes concernées par le mal-être, intégrant tous les aspects (économique, social, santé).

La MSA et l'Adasea chefs de file

Les principaux acteurs impliqués dans l'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ont été identifiés et agréés par l'Etat en tant que chef de file du **Comité plénier** du Plan Mal Etre pour la MSA et Chef de file du Comité technique pour l'Adasea. Le comité plénier définit la stratégie du Plan Mal Etre que le comité technique traduit en actions concrètes.
Le **comité technique restreint** est composé du coordinateur PTSM (Projet Territorial de Santé Mentale), de la DDT 51, de la MSA et de l'Adasea. Dans le **comité technique élargi** s'y ajoutent la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations), le Département, la chambre d'agriculture, l'Udaf 51, la Banque Populaire, le CIC, le Crédit agricole.
Leur rôle se concentre sur la coordination d'actions de prévention sur le mal être et l'émergence d'actions collectives partagées entre les acteurs clés du département. A ce travail s'associent particulièrement les acteurs de la santé tels que l'ARS (Agence régionale de santé), l'EPSM (Etablissement public de santé mentale) par l'intermédiaire du coordinateur du PTSM. Le rapprochement entre le domaine de la santé et les organisations professionnelles agricoles est un point fort de cette feuille de route, permettant d'ouvrir et d'optimiser les actions de prévention.

Trois cibles prioritaires

Les cibles prioritaires concernées par le Plan Mal-Etre en agriculture actées par le préfet sont les **salariés agricoles** des petites exploitations (moins de 11 salariés), les **exploitants agricoles et viticoles** (moins de 11 salariés) et les **lycéens agricoles**.

Les **enjeux** sont les suivants :
- détecter de façon précoce les situations de mal être
- apporter la connaissance nécessaire aux acteurs de terrain en contact avec la population agricole et viticole afin de s'approprier les clefs de langage du mal être pour être en mesure de détecter les personnes en souffrance
- coordonner les actions d'accompagnement proposées par les structures agricoles de la Marne
- renforcer la dynamique collective afin d'optimiser l'accompagnement et développer la prévention primaire, secondaire et tertiaire

Plus précisément, l'enjeu est de favoriser le **bien-être au travail** des salariés agricoles des petites exploitations, **prendre en charge précocement les situations à risque** des exploitants agricoles, et favoriser l'**éducation à la santé mentale** des lycéens agricoles pour qu'ils deviennent par la suite des ambassadeurs au sein du monde agricole.

Les actions réalisées en 2025

Premières prises en charge après un auto-diagnostic PrévAgri

- En 2025, **PrévAgri** a enregistré **71 connexions** qui ont abouti à **23 autodiagnostics réalisés complètement**. Cet outil d'auto-évaluation, anonyme et gratuit, a été conçu et lancé par REAGIR en septembre 2024 pour offrir aux exploitants une vision complète (économique, santé, social et juridique) de leur situation.

Les 23 auto-diagnostics réalisés en 2025 ont mis en évidence des difficultés économiques importantes pour 13 d'entre eux avec des conséquences sur le sommeil pour 10 exploitants. 15 annoncent utiliser leur court terme à 100%. 5 sont dans l'incapacité de financer leurs emprunts privés. 4 évoquent une consommation d'alcool pour oublier leurs problèmes ; 2 parlent d'idées suicidaires. **Deux agriculteurs ont sollicité l'aide de REAGIR suite à cet auto-diagnostic**.

PrévAgri est également un **outil très apprécié des salariés des OPA** en contact direct avec les exploitants agricoles (techniciens, comptables, animateurs…). Ces derniers peuvent remettre la **carte PrévAgri** (voir p 33) aux agriculteurs qu'ils identifient fragiles ou tout simplement pour réaliser de la prévention et de la sensibilisation.

Scannez-moi pour accéder à PREVAGRI

Lancement d'une nouvelle offre de prévention primaire

• Forte de ses compétences et de son expérience en matière d'accompagnement des agriculteurs et viticulteurs en difficulté, l'Adasea a répondu à un **appel à projet de la CCMSA** (Caisse centrale de la MSA) en 2025 pour compléter les solutions d'accompagnement existantes. La MSA et Agrica avaient en effet constaté un manque de dispositifs sur le volet de la **prévention primaire** du mal être agricole dans la Marne.
Soutenue financièrement par ces deux structures, **l'Adasea a créé une offre destinée aux exploitants agricoles et viticoles ainsi qu'à leurs salariés** qui se décline en trois volets : formation, médiation, coaching. Cette gamme permet de répondre à la diversité des situations et des besoins.
L'objectif de la **formation** "Soigner ses relations entre associés et/ou salariés" est de développer des savoir-faire relationnels et humains pour le bien-être des exploitants et celui de l'entreprise.
La **médiation** entre associé(e)s d'une même exploitation ou entre salarié et chef d'exploitation doit permettre de prévenir ou résoudre les tensions, restaurer le dialogue et reconstruire une relation de coopération.
Enfin le **coaching individuel** s'adresse aux exploitant(e)s ou salarié(e)s d'exploitation souhaitant développer leurs compétences, dépasser un blocage ou encore mieux gérer stress et transitions professionnelles. Lancée en juin 2025, cette nouvelle offre de solutions s'est déjà traduite par deux formations et un coaching en cours.

Scannez-moi pour accéder à cette offre

Participation à Movember

• Le Le 16 novembre, l'**Adasea a participé** à l'événement **Movember de Novagrain** à Sézanne dédié notamment à la **santé mentale au masculin**. L'Adasea a ainsi pu sensibiliser le public à la détection des signaux faibles du mal-être (distribution du flyer Signaux faibles), à l'accompagnement des agriculteurs en difficulté par le dispositif REAGIR et à l'outil PrévAgri.



Une palette d'outils de prévention du mal-être agricole à disposition















Habiter le rural

Un projet issu d'un constat

Historiquement ancrée dans le monde agricole et tournée vers le secteur de l'économie sociale et solidaire, **l'Adasea de la Marne souhaite élargir son action au monde rural** et **participer à la re-création de liens dans les territoires ruraux**, particulièrement entre les agriculteurs/viticulteurs et les ruraux non agricoles. Les premiers sont en effet un public de plus en plus fragile, constat partagé par plusieurs OPA et appuyé par le sentiment d'**isolement du reste de la population rurale** qu'ils expriment. Il s'ensuit des situations d'incompréhension, voire de conflits entre ruraux.

Face à ce constat, l'Adasea souhaite être facilitateur de démarches collectives innovantes à impacts sociaux positifs pour les agriculteurs et viticulteurs, et plus largement pour le monde rural : favoriser les rencontres pour rompre l'isolement, faciliter l'échange de connaissances entre ruraux, susciter l'émergence d'idées….

C'est ainsi qu'est né le projet "Habiter le rural".

La notion de tiers-lieu

Pour impulser cette dynamique, l'Adasea s'est tournée vers des maires de communes rurales, ainsi que des élus du Département et de la Région. Elle s'est également enrichie des expériences existantes dans d'autres départements telles que le développement de Tiers lieux ou encore la création d'événements festifs et culturels. *Les tiers-lieux sont des espaces qui favorisent la rencontre, le partage et l'initiative collective. Ils accueillent différents usages comme le coworking, les laboratoires collaboratifs de conception et de fabrication, les cafés associatifs, les jardins partagés… Ces lieux stimulent les liens sociaux, encouragent la créativité et permettent de s'impliquer dans des projets ou associations.*

L'Adasea est adhérente du Réseau Tiers lieux Grand Est.

Une expérimentation sur le territoire d'Esternay-Sézanne

En 2025, plusieurs actions ont été engagées, notamment une expérimentation sur le bassin de vie de Sézanne-Esternay pour cerner comment ce territoire rural perçoit le sujet du "vivre ensemble dans les campagnes". Ce bassin de vie a été choisi en raison de son éloignement des grands pôles urbains et de l'intérêt exprimé pour le sujet par Patrice Valentin, maire d'esternay.

Pour cela, l'Adasea a sollicité l'**appui du tiers lieux Villette Markez** (https://villettemakerz.com/) qui, labellisé "Fabrique des territoires", participe à l'émergence d'autres tiers-lieux en accompagnant les porteurs de projet sur leur territoire.

Une enquête a d'abord été réalisée auprès d'acteurs socio-économiques et d'habitants de ce bassin intéressés par cette thématique. Résultat : la population attend de nouvelles formes de "vivre ensemble". En complément, une vingtaine de personnes en **atelier** a fait émerger des besoins et des idées, partager un état des lieux du "vivre ensemble" sur son territoire et identifier des actions et de projets potentiels.



Le 20 mai 2025, lors de l'AG de l'Adasea, une table ronde était organisée sur le sujet, animée par Joël Morlet, sociologue spécialiste de la ruralité.

Une volonté collective mais un manque de moyens

Cette première phase de travail a mis en lumière **une volonté locale et collective d'agir sur les leviers de la cohésion sociale pour mieux vivre ensemble**, mais également le **manque de moyens financiers et humains pour y parvenir**. En effet, dans une société de plus en plus individualiste, porter des projets collectifs motive peu de volontaires, ou "toujours les mêmes". Il faut donc miser sur les associations ou les acteurs professionnels, notamment ceux de l'Economie Sociale et Solidaire. Cependant, la réduction des moyens alloués à ces structures rend également la tâche complexe.

Suite à ces constats, **l'Adasea poursuit son engagement sur le sujet**, en collaboration avec d'autres structures comme Familles Rurales, afin notamment d'identifier des agriculteurs potentiellement leaders pour construire des projets d'intérêts collectifs sur ce bassin de vie.

L'Adasea remercie Joël Morlet, Josiane Crochet et Véronique Kunysz, bénévoles impliqués dans le projet "Habiter le Rural", l'équipe de Villette Makerz, ainsi que toutes les personnes qui se sont intéressées et mobilisées pour cette démarche.

Des actions en faveur des associations environnementales

L'Adasea est administrateur, adhérent et partenaire de l'association Symbiose, pour des paysages de biodiversité.
Ne disposant pas de salarié, cette association s'appuie sur les compétences de ses adhérents et partenaires pour réaliser les projets, sous forme de prestations et/ou conventions.

Dans ce cadre, l'Adasea intervient auprès de Symbiose sous forme de prestation pour les missions de montage de projets, d'animation des comités de suivi de ces projets, de coordination des projets, de rédaction d'appel à projets, de recherche de financeurs et de communication.

En 2025, un nouveau chapitre a été ouvert avec la trame brune, à savoir la biodiversité des sols, au travers d'un colloque et du démarrage d'une thèse.

Exemples de projets menés par Symbiose

Trame verte

• Dans le cadre du projet **Sud Châlons** dont l'objectif est de **créer et restaurer une trame verte sur onze communes** situées dans le Sud de la Marne, impliquant 120 agriculteurs, 7 km de haies supplémentaires à ceux de 2024 ont été implantés en 2025. Cinq mares ont été créées et deux autres restaurées. Une troisième campagne d'aménagements aura lieu en 2026 pour atteindre au final 25 km de haie, 10 bouchons et 35 ha de jachères fleuries.



Trame bleue



A l'instar de la Trame verte, la Trame bleue est un réseau formé de continuités écologiques aquatiques et humides (cours d'eau, zones humides…) hors milieu marin. Elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces, et au bon état écologique des masses d'eau.

• Un premier projet concerne six communes du Chaourçois dans l'**Aube** avec l'objectif de **protéger des mares** et leur biodiversité. Les premiers travaux de restauration ont été réalisés sur douze mares (sur les 30 sélectionnées pour la première phase du projet) situées chez neuf agriculteurs.

• Un second projet est déployé dans les **Ardennes** pour restaurer et déployer des **aménagements d'hydrauliques douces** sur deux bassins versants. Huit agriculteurs volontaires se sont engagés via la signature d'un CPSE sur cinq ans pour implanter 411 mètres linéaires de fascines, 1,2 km de haie et 2,2 ha d'herbe et bandes enherbées.

Trame brune

Une **thèse** a démarré en janvier 2025 avec le département Gegena (Groupe d'Étude sur les Géomatériaux et ENvironnements Anthropisés) de l'URCA (Université Reims-Champagne-Ardenne) pour trois ans.
L'objectif est d' étudier l'impact des pratiques agroécologiques et des aménagements structurants sur la **qualité biologique des sols** en Champagne crayeuse (**QualiSoc**).

Pour en savoir plus sur Symbiose :
www.symbiose-biodiversite.com

L'Adasea, Imagin'Rural et Epiterre

L'**Adasea** est **membre fondateur de** l'association nationale **Imagin'Rural** créée en 2018 avec l'ensemble des cinq Adasea. L'objectif est de mutualiser les compétences des 50 salariés des Adasea (social, environnement, aménagement) pour répondre aux demandes des collectivités et des entreprises privées.
Plus d'informations sur : www.imaginrural.fr

La société **Epiterre** a été **créée** en 2019 **par le réseau Imagin'Rural** disposant de salariés experts dans les domaines de l'écologie, l'environnement, de l'hydro géologie, la géographie, la cartographie, l'aménagement du territoire, l'animation de projet, **et par la FNSEA** disposant de juristes et de son réseau national d'agriculteurs.
Cette collaboration a pour objectif de **valoriser** financièrement des **actions réalisées par les exploitants en faveur de l'environnement**. Cela prend la forme de contrats de prestations de services environnementaux (**CPSE**) signés entre des entreprises privées et les agriculteurs.
Epiterre **s'adresse à des entreprises**, dans le cadre d'une compensation écologique obligatoire liée à un projet d'aménagement (parc éolien par exemple), ou encore dans le cadre de leur politique RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) si elles sont à la recherche d'actions pour la préservation de la biodiversité, la protection de l'eau, l'adaptation au changement climatique, compensation carbone…
Epiterre **co-construit chaque projet avec les agriculteurs** du territoire concerné souhaitant s'y investir, en cohérence avec les problématiques et enjeux locaux.

adasea

pour la dynamique des territoires

Maison des Agriculteurs

2 rue Léon Patoux

CS 50001

51664 Reims Cedex

03 26 04 74 09

a051@adasea51.fr

www.adaseamarne.fr

www.reagir-marne.fr

Conception-Rédaction *: Adasea-* ***Crédits photo*** *: Adasea, Symbiose.*
Impression *: Farman Communication*
Ce document a été imprimé sur du papier certifié PEFC